Image not found or type unknown

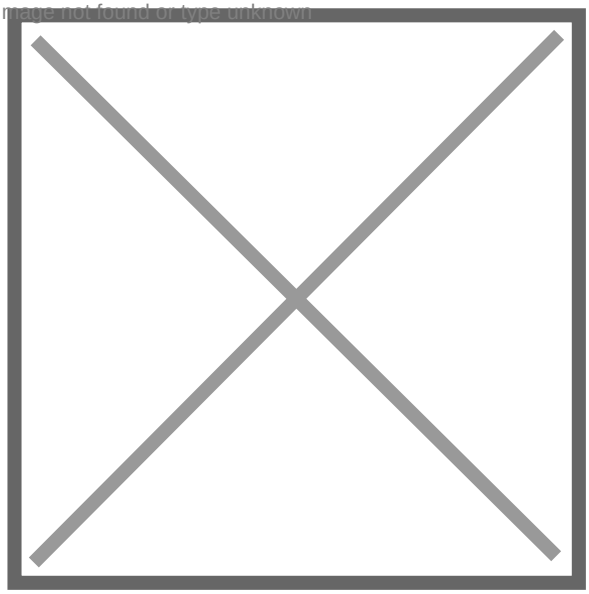

Pension alimentaire et virements

Par **Cendree**, le **08/04/2017** à **22:12**

Bonjour,

J'espère que vous allez pouvoir m'éclairer.
Mon conjoint à toujours payé la pension alimentaire qu'il doit à son ex-conjointe par virement la plupart du temps. Néanmoins quand il regarde ses virements bancaires il manque 650 € sur les virements. Mais il lui a versé en liquide (oui il n'aurait pas dû). Cela s'est passé sur certains mois de 2015 et de 2016.
Depuis quelques mois son ex-conjointe nous menace de vouloir demander les sommes qui correspondent aux mois il n'y a pas de traces de virement de la pension sous prétexte qu'elle n'a donc pas perçu la pension.
Mon conjoint n'a jamais reçu aucune lettre de relance sur les mois où il n'y a pas de trace de virement. Autant vous dire qu'elle n'aurait pas eu la pension elle se serait manifestée en temps réel.

J'aurai voulu savoir, si elle continue à persister dans ce sens et qu'elle va jusqu'au juge, si nous pouvons nous "protéger" en mettant en avant le fait que jamais nous n'avons reçu de lettre de relance et en expliquant qu'à l'époque nous avons payé en liquide (ce qui ne se reproduira plus) ou alors vu qu'il n'y a pas de trace de virement nous allons être dans l'obligation de payer (en double donc) dans tous les cas ?

Merci d'avance de votre retour.
Cette situation est très difficile à vivre pour nous car nous souhaitons avancer sereinement.
Bonne fin de journée.
Cendree

Par **Visiteur**, le **08/04/2017** à **22:20**

Bonjour
S'il n'a aucun reçu, c'est parole contre parole devant un juge.

Par **morobar**, le **09/04/2017** à **08:28**

Bonjour,
[citation]si nous pouvons nous "protéger" en mettant en avant le fait que jamais nous n'avons reçu de lettre de relance [/citation]
Pas du tout.
Il vous appartient de payer les dettes totalement et à l'échéance.
La lettre de en demeure n'a pour but que de déclencher le calcul d'intérêts.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2017** à **09:00**

Bonjour,

Avant toutes choses, et sans aller à l'encontre des réponses déjà données, est-ce que cette "pension alimentaire" a été fixée par jugement ou non ?

Votre mari était-il marié précédemment et cette PA devait-elle être versée pour les enfants qu'il a eu avec son ex-épouse ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés